



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement 786 modifiant le règlement de zonage numéro 603

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 9 juin 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement 786 modifiant le règlement de zonage numéro 603

Ce projet de règlement a pour objet :

- De modifier l'article 5.3.2 afin de permettre la mise en place d'habitation multifamiliale isolée de 10 logements en zone U-24 et de limiter à un (1) le nombre de bâtiments de ce type pouvant y être autorisé;
- De modifier l'article 5.3.2 afin de permettre la mise en place d'habitation multifamiliale isolée de 3 étages, d'une hauteur maximale de 12 mètres et de 5 logements en zone U-24 et de limiter à deux (2) le nombre de bâtiments ayant ces caractéristiques pour ladite zone;
- De modifier l'article 15.6.2 afin de fixer à trois (3) mètres la marge latérale minimale applicable à l'implantation d'un bâtiment dans un projet d'ensemble;
- De modifier l'article 15.6.2 afin de fixer à trois et un demi (3.5) mètres minimale la distance entre des bâtiments présent dans un projet d'ensemble;
- De modifier l'article 15.6.3 afin que la distance entre un bâtiment et un stationnement commun, un stationnement ou une allée d'accès pour un projet d'ensemble soit désormais fixée à un minimum de zéro (0) mètre;
- De modifier l'article 15.6.3 afin que la distance entre la limite d'un terrain et une aire de stationnement, un stationnement pour un projet d'ensemble soit désormais fixé à un minimum d'un (1) mètre.

Le présent règlement a pour objet de modifier certaines dispositions applicables à la zone U-24 et aux projets d'ensemble pour permettre la mise en place d'un projet d'ensemble.

Ce projet de règlement concerne les zones U-24, U-15, U-22, U-23, U-25, , U-26, U-27 et FL-1 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

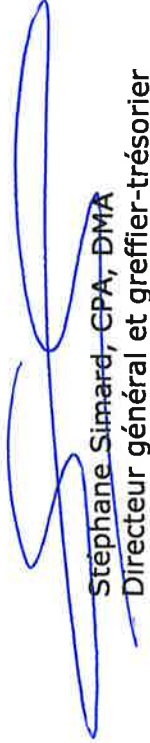
Date : Lundi le 29 juin 2026
Endroit : Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François
(1067, rue Principale)
Heure : 19h00

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 22 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Stéphane Simard, CPA, DMA
Directeur général et greffier-trésorier